



COLLOBY
MURAZ

2017
2020

LE BILAN

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2020

Il y a près de quatre ans, une feuille de route définissant les principales orientations et objectifs pour la législature 2017-2020 était établie par le Conseil municipal.

La qualité de vie dans chacun de nos cinq villages restant l'objectif principal à long terme, le programme de législature fait office d'engagement

formel et public pour les quatre années de législature. En effet, l'évolution de notre commune pose de nombreux défis en termes d'aménagement du territoire, de mobilité ou encore d'intégration des nouveaux arrivants dans le tissu socio-économique, dans la vie villageoise et communale.

Qu'est-ce qu'un programme de législature ?

Le programme de législature permet d'établir une ligne directrice et de fixer les objectifs et priorités pour la législature en cours.

LES OBJECTIFS À LONG TERME



Améliorer la qualité de vie
dans nos villages



Améliorer l'image
de la commune



Mettre en place une promotion
économique visant à répondre
aux besoins actuels et futurs

Pour la période 2017-2020, le Conseil municipal s'était fixé des objectifs et priorités. Au fil des pages de ce dépliant, découvrez le bilan des quatre dernières années.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Assurer une forte cohésion du Conseil municipal

Assurer une ligne claire à long terme pour le développement de notre commune

Assurer une continuité et une cohérence des actions durant toute la législature

Permettre la réalisation des actions concrètes par une gestion adéquate des finances

Permettre le suivi des actions déployées au sein du Conseil municipal



VIE SOCIALE – INTÉGRATION

Maintenir et développer des liens sociaux entre les différentes populations et générations, mais aussi entre les habitants et nouveaux habitants, fait partie des activités d'une commune, et permet de favoriser une intégration harmonieuse.

LES OBJECTIFS

- Maintenir l'appui aux sociétés locales. ✓
- Étudier la faisabilité d'un lieu de rencontre (Maison des jeunes ou des générations). ✓
- Intégrer davantage les sociétés locales aux manifestations communales. ✓
- Améliorer l'accueil des nouveaux habitants. ✓

DANS LES FAITS

Mise sur pied d'une commission culturelle permettant de développer des manifestations complémentaires à l'offre existante.

Dans le cadre du PIC II (Programme d'intégration cantonal 2018-2021), engagement d'une déléguée régionale à l'intégration à 40% depuis janvier 2018.



INFORMATION

Communiquer aux citoyens et à la presse au moment opportun, en leur transmettant toute information utile concernant les activités communales en toute transparence ; tel a été le modus operandi au cours de cette dernière législature.

LES OBJECTIFS

- Maintenir les contacts avec la presse afin d'assurer la transparence. ✓
- Maintenir et accentuer la présence de la commune sur les réseaux sociaux (annonces officielles, infos générales...). ✓
- Améliorer et maintenir à jour l'article Wikipédia sur Collombey-Muraz. ✓

DANS LES FAITS

La présence sur les réseaux sociaux s'est renforcée et professionnalisée.

Un bureau a été mandaté dès 2020 pour assurer la communication de la commune.



ÉNERGIE – ENVIRONNEMENT

Les deux piliers de la politique énergétique communale reposent sur les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables. En tant que Cité de l'Énergie visant le label Gold, agir de manière responsable pour nos générations, mais aussi les générations futures, reste l'une de nos préoccupations majeures.

LES OBJECTIFS

- Rationaliser les filières de collecte des déchets (mise en œuvre optimale du règlement sur les déchets). ✓
- Suivre et accompagner le développement de la zone de la raffinerie. ✓
- Poursuivre le contrôle de la zone industrielle Reutet-Bovéry du point de vue environnemental et organisationnel. ✓
- Mettre en œuvre le plan d'action Cité de l'Énergie. ✓

DANS LES FAITS

Dans le cadre de la rationalisation de la collecte des ordures ménagères, tous les villages ont été équipés entre 2017 et 2019 de conteneurs semi-enterrés de type Moloks.

Dès mars 2018, une collecte de déchets verts en porte-à-porte est introduite sur la commune.

Reprise des travaux d'assainissement en vue de l'ouverture d'une STEP communale d'ici début 2022, suite à l'abandon du projet de STEP régionale CIMO (FuturoStep) pour raison de surcoûts.



FORMATION

L'optimisation de divers aspects organisationnels en lien avec les écoles et les structures d'accueil parascolaires a été au centre des préoccupations durant cette législature.

LES OBJECTIFS

- Développer un concept d'enclassement des élèves (proximité, fratries...). ✓
- Mener une réflexion sur les besoins de prise en charge extrascolaire. ✓

DANS LES FAITS

Nette augmentation des places tout en baissant le coût par place à la charge de la collectivité : de 76 à 102 places pour la crèche et de 65 à 131 places pour l'UAPE (155 places sur l'heure de midi).

Décentralisation des UAPE, réduisant les trajets nécessaires pour la plupart des écoliers.

Formalisation des enclassements des écoliers, afin d'expliquer aux parents les raisons pour lesquelles les enfants ne sont pas systématiquement enclassés au plus près de leur domicile.



MOBILITÉ

Encourager la mobilité douce et développer les transports publics ont été des éléments majeurs durant ces quatre dernières années, tout en maintenant une vision globale de l'ensemble du réseau de transport.

LES OBJECTIFS

- ✓ Améliorer le réseau de mobilité douce dans et entre nos villages (passage sous la gare de Vionnaz, sous la route de la Vallée...).
- ✓ Suivre les projets de déplacement de la ligne AOMC et de création d'une halte CFF aux Perraires.
- ✓ Optimiser les transports desservant les structures scolaires et parascolaires.
- ✓ Réaliser la route de l'Épine (contournement de la zone commerciale).
- ✓ Concrétiser le bus d'agglomération.

DANS LES FAITS

- ✓ Inauguration du « passage à vélo » sous la gare de Vionnaz fin 2017 pour les usagers à mobilité douce, reliant Vionnaz et Illarsaz.
- ✓ Mise en place puis gratuité du bus d'agglomération Mobichablais pour les habitants de la commune dès le 1^{er} avril 2020.
- ✓ Mise en place d'une aide financière rétroactive au 1^{er} janvier 2020 pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en participant à 20% du prix du vélo jusqu'à concurrence de CHF 400.-
- ✓ Avancées concrètes des études pour la sécurisation de la ligne AOMC et la création de la halte CFF Collombey-le-Grand.
- ✓ Route de l'Épine en phase de finition.



CHABLAIS AGGLO ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Une réflexion sur l'opportunité d'une fusion entre Collombey-Muraz et Monthey est en cours. La commune de Collombey-Muraz mène aussi depuis 2007 une réflexion sur son territoire à grande échelle dans le cadre du projet d'agglomération du Chablais, actuellement dans sa troisième version (PA3 Chablais).

LES OBJECTIFS

- ✓ Poursuivre et intensifier les contacts avec les autres communes.
- ✓ Analyser les variantes de collaboration avec la ville de Monthey (statu quo, rapprochement, fusion).
- ✓ Terminer les réalisations en lien avec le projet Agglo 2 et lancer les actions du projet Agglo 3.

DANS LES FAITS

- ✓ Un pré-rapport de fusion a été établi en juin 2020.
- ✓ Les collaborations ont été maintenues et renforcées avec les autres communes.
- ✓ Les projets en lien avec l'Agglo sont en cours et le projet d'Agglo a été lancé.

LÉGENDE

✓ atteint

/ partiellement atteint

✗ non atteint



FINANCES

Des finances saines étant la base du bon fonctionnement d'une commune, une politique a été menée et des mesures concrètes ont été prises par les instances communales, permettant une amélioration des principaux ratios financiers durant ces quatre dernières années.

LES OBJECTIFS

Tendre vers 4.5 millions de marge d'autofinancement.
Débuter le remboursement de la dette communale.



DANS LES FAITS

Marge d'autofinancement :
2016 : 4.9 millions —> 2020 : 5.2 millions
Dette par habitant :
2016 : CHF 4'259.- —> 2020 : CHF 1'369.-



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

Avec en point de mire la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le chantier conséquent de mise à jour du plan d'affectation des zones ainsi que le règlement sur les constructions ont été entamés au cours de la législature.

LES OBJECTIFS

Effectuer une révision totale du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ). /

Ne créer de nouvelles zones à bâtir qu'en cas d'absolue nécessité. ✓

Suivre la mise en œuvre du projet Rhône 3 en ménageant les terres agricoles. ✓

Réorganiser le centre des villages d'Illarsaz et des Neyres et étudier le centre du village de Muraz (Collombey-le-Grand : *déjà réalisé*; Collombey : *en cours*; Illarsaz : *en cours*; Les Neyres : *en cours* - participation citoyenne). /

DANS LES FAITS

Démarches participatives pour la création du nouveau plan de zone et du règlement des constructions.

Accent sur la densification des zones bâties plutôt que sur l'extension des zones à bâtir.

Démarches citoyennes dans la réflexion sur le réaménagement des villages qui trouveront un écho lors de la prochaine législature.



ÉCONOMIE

Un développement économique communal harmonieux passe par une vision de développement à moyen terme, mais aussi par le soutien des acteurs économiques implantés sur sol communal, tous secteurs confondus.

LES OBJECTIFS

Développer un concept de promotion économique régional – *à revoir complètement dans la mesure où la collaboration avec Monthey a été peu constructive dans ce domaine.* ✗

Soutenir les entreprises existantes par une prise en charge rapide et efficace de leurs demandes. ✓

DANS LES FAITS

Visite de toute la zone industrielle et prise de contact avec tous les acteurs économiques de la zone.

Mise en contact de nouvelles entreprises avec des constructeurs ou promoteurs immobiliers pour une implantation sur la commune.

Projet de soirée économique pour les PME communales repoussé en raison du COVID-19.



SÉCURITÉ

Les questions de sécurité au sein de la commune consistent à faire respecter l'ordre sur le domaine public et à développer les diverses infrastructures et réglementations dans ce domaine.

LES OBJECTIFS

Adopter et mettre en œuvre un nouveau règlement de police commun avec Monthey. ✓

Préparer le renouvellement de la convention avec la police de Monthey en maîtrisant les coûts. ✓

Construire la caserne de pompiers en collaboration avec le corps de Monthey. ✓

DANS LES FAITS

Règlement de police validé par les communes, en cours d'homologation par le canton.

Modalités de la collaboration mises à jour.

Construction de la caserne de pompiers en cours, inauguration avant l'été 2021.

2017. 2020

DU PROGRAMME
AU BILAN...



COLLOMBEY
MURAZ

RUE DES DENTS-DU-MIDI 44
CASE POSTALE 246
1868 COLLOMBEY



Impression sur papier recyclé
et climatiquement neutre